

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Verkor S.A.S. » et de ses filiales par la société « Meridiam S.A.S » et la société « Macquarie GIG Energy Transition Solutions Holdings SCSp ».**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- Les acquéreurs : la société « Meridiam S.A.S. » et la société « Macquarie GIG Energy Transition Solutions Holdings SCSp »;
- La cible : la société « Verkor S.A.S. » et de ses filiales directes et indirectes détenues à 100 %.

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Fabrication et fourniture des cellules et modules de batteries.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 octobre 2023.

## **RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES**

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint de Verkor S.A.S. et de ses filiales directes et indirectes détenues à 100 % (Verkor) par Meridiam S.A.S (Meridiam) et Macquarie GIG Energy Transition Solutions Holdings SCSp (Fonds MGETS).

Meridiam est un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif spécialisé dans les investissements à long terme dans les infrastructures publiques et communautaires.

Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Limited (MIRAEL) est une filiale exclusivement détenue par Macquarie Group Limited (Macquarie), agissant en sa qualité de gestionnaire de portefeuille du Fonds MGETS. MIRAEL est contrôlée en dernier ressort par Macquarie (Australie) qui offre des services de gestion d'actifs et de financement, de banque, de conseil, de risque et de capital dans les domaines de la dette, des actions et des marchandises.

Verkor développe des modules de batteries pour véhicules électriques, basés sur la technologie lithium-ion, et prévoit de construire une usine à Dunkerque (France) pour la fabrication de modules de batteries pour véhicules électriques et, dans une moindre mesure, pour d'autres applications industrielles non automobiles.

Fait à Rabat le 09 octobre 2023